

UN ALIGNEMENT AVEC LA REGLEMENTATION SFDR

Le 10 mars sont entrées en application certaines dispositions du règlement européen SFDR - Sustainable Finance Disclosure- qui introduit essentiellement deux catégories de produits intégrant des critères extra-financiers : ceux classés sous l'« **article 8** » qui **répondent à des enjeux environnementaux et/ou sociaux**, et ceux répertoriés sous l'« **article 9** » qui ont défini un **objectif d'investissement durable**.

Nos fonds ouverts classifiés articles 8 et 9 représentent aujourd'hui deux-tiers de nos encours, reflet de notre engagement historique et de notre mission en faveur d'une économie plus durable et inclusive.

Vous trouverez, ci-dessous, la répartition de l'ensemble des fonds de notre gamme selon chaque catégorie. Les fonds pouvant appliquer une intégration ESG sans toutefois atteindre les standards requis pour une classification en article 8 ou article 9 figurent sous l'article 6.

ARTICLE 9	ARTICLE 8	ARTICLE 6
OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE	RÉPOND À DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET/OU SOCIAUX	
SYCOMORE ECO SOLUTIONS	SYCOMORE NEXT GENERATION	SYCOMORE ALLOCATION PATRIMONE
SYCOMORE HAPPY@WORK	SYCOMORE PARTNERS	SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES
SYCOMORE SHARED GROWTH		ACTIVE ALLOCATION
SYCOMORE SUSTAINABLE TECH		CGRP FLEX CROISSANCE
SYCOMORE SÉLECTION RESPONSABLE		DM CAPITAL
SYCOMORE SÉLECTION MIDCAP		ESC CONVICTIONS
SYCOMORE FRANCECAP		GAMBETTA PATRIMOINE
SYCOMORE SÉLECTION PME		HORUS CONVICTIONS
SYCOMORE SÉLECTION CRÉDIT		KAOLIN OPPORTUNITIES
SYCOMORE GLOBAL EDUCATION		OXYGENE PATRIMOINE
SYCOMORE INCLUSIVE JOBS		SESAME
		SOPHIA VALEURS INTERNATIONALES

La classification proposée a été réalisée sur la base d'une réglementation européenne non finalisée et non interprétée officiellement par les autorités françaises et européennes, et pourra être révisée à la lumière des prochains développements réglementaires attendus en la matière.

Ces avancées réglementaires, qui plus est à l'échelle européenne, promeuvent l'investissement responsable et militent pour davantage de transparence et d'exigence en matière d'ESG.